



Tarifs pour l'école municipale de musique d'Achicourt - année 2023-2024

		Temps de pratique hebdomadaire	Achicourien	Extérieur
Formation musicale* (FM)	Eveil musical** (Priorité aux CP, ouvert aux enfants de Grande Section)	45 min (collectif)	80€	160€
	1 ^e et 2 ^e année (à partir du CE1)	1h (collectif)		
	de la 3 ^e à la 7 ^e année	Entre 1h et 1h30 (collectif)	125€	200€
	adultes en "cours global" (avec le choix ou non d'intégrer le cursus "examens CMF")	15 min supplémentaires à la séance individuelle de formation instrumentale les 3 premières années seulement		
Formation instrumentale	Percussions, Vents et piano (selon dispo) : Flûte, hautbois, clarinette, saxophone, trompette, cor, trombone, tuba	30 min individuelles (45 min à partir du niveau Fin de 1 ^{er} cycle et à partir du niveau début de 1 ^{er} cycle pour les percussions)	110 €	762€
	2 ^e instrument		320€ (50€ si pour l'équilibre de l'harmonie)	900€
	Tarification adulte		265 € (170€ pour les harmonistes de plus de 5 ans)	780 €
	Tarification adulte 2 ^e instrument		360€	

*en 1977 en France, le terme "solfège" a été remplacé par le terme "Formation Musicale" (FM), changement qui a accompagné une réforme de l'apprentissage du solfège fondée sur l'idée que « partir de la musique pour en découvrir le langage et ses techniques est plus formateur qu'une étude analytique abstraite, élément par élément, desséchante par définition dont l'usage démontre qu'elle tourne souvent le dos au but à atteindre : la connaissance et l'apprentissage de la musique » (Ministère de la culture, texte de la réforme du solfège, 1977).

**pas de formation instrumentale proposée en éveil musical (découverte des instruments enseignés à l'école).



Notes sur la tarification de l'école municipale de musique d'Achicourt

- PRATIQUE COLLECTIVES : Les bienfaits de la participation à un ensemble musical ont été prouvés et l'objectif réside bien dans la participation aux activités de pratique collective proposés à l'école de musique : **la chorale d'enfants** (1h par semaine), **la classe d'orchestre** (45 minutes par semaine, à partir de la 2e année de pratique instrumentale) **et l'orchestre d'harmonie** (2h par semaine, à partir de la 5e/6e année de pratique instrumentale).
- ETUDIANTS : Tarifs « enfant » accordé aux adultes de plus de 18 ans encore scolarisés, sur présentation d'un justificatif de l'établissement en cours de validité.
- FAMILLES NOMBREUSES : Réduction de 20% sur le tarif pour le 2^e enfant et de 30% sur le tarif pour le 3^e enfant et plus.
- FAMILLE EN DIFFICULTE : Possibilité d'une participation de 100 euros pour les familles inscrites au P.R.E. (Programme de Réussite Educative) et possibilité d'accepter les « tickets loisirs CAF »
- CALENDRIER : Les frais relatifs aux cours d'instruments des adultes et jeunes extérieurs sont **payés en deux fois** (1^e moitié en octobre, 2^e moitié en mars) ;

Notes sur les frais liés aux instruments de musique

- LOCATION-SIMPLE : Location d'un instrument d'étude issu du parc de l'école de musique (limité à 2 années consécutives) : **46 € par trimestre** (sauf pour le piano et les percussions) ;
- LOCATION-VENTE (sauf pour les adultes extérieurs) : Contrat pour l'achat d'un instrument neuf pour **46 € par mois** avec un amortissement de 30 mensualités maximum, réservé au 1^{er} instrument ;
- INSTRUMENTS PLUS CHERS : Pour des instruments peu pratiqués en raison de leur coût, mais nécessaires à l'équilibre de l'harmonie, il sera possible, aux parents, à titre exceptionnel, après avis du Directeur de l'école, d'acquérir pour leur(s) enfant(s) l'instrument d'étude qui lui (leur) aura été remis neuf, ou un nouvel instrument par le système de location-vente étant entendu que les mensualités à rembourser seront le **61 €**, quelle que soit la valeur de l'instrument avec un amortissement de 30 mensualités maximum.

Rappel des intitulés de niveaux : 1er cycle : 1CA-1CB-1CC-1CFin ; 2e cycle : 2CA-2CB-2CC-2CFin ; 3e cycle : 3CA-3CB (facultatif en FM)